



## Petit manuel du parfait membre du P2R

- La composition hebdomadaire des paniers est annoncée au plus tard les mercredis sur la page d'accueil de notre [site web](#); sur la même page, vous trouverez aussi un lien vers un [blog de recettes](#) géré par nos membres, ainsi que la composition du pain et des fromages de la semaine.
- Pour bénéficier de toute la fraîcheur de nos produits, **il est recommandé d'aller les récupérer dès le vendredi**. Si vous n'y arrivez pas, veuillez svp noter que dans les points de livraison se situant dans des magasins, les paniers et les produits complémentaires non récupérés sont mis à disposition des responsables des points de livraison, dès la fermeture du week-end (voir aussi nos [horaires de livraison des paniers](#)).
- Au moment de récupérer votre panier, merci d'être attentifs à en choisir un correspondant à votre abonnement (mini panier, panier pour deux ou grand panier famille); la taille des paniers est indiquée sur le flanc des sacs (les paniers ne sont pas nominatifs). Si, suite à un problème, vous ne deviez pas trouver un panier de taille correspondante à votre abonnement, merci de nous contacter au plus vite et de ne pas prendre des paniers d'une autre taille, car ceux-ci sont destinés aux autres membres.
- Si vous avez souscrit un abonnement complémentaire (œufs, fromage, pain, tofu), ces produits vous sont livrés dans un panier séparé qui sera déposé à côté des autres, selon notre [calendrier des livraisons](#).
- Veuillez svp retourner à votre point de livraison vos paniers vides et propres une semaine après chaque livraison, ainsi que les boîtes d'œufs et les barquettes de fruits vides (nous les réutilisons à condition qu'elles soient propres et intactes), et les sachets biodégradables que vous aurez vidés et séchés auparavant. Ces sachets peuvent aussi être éliminés dans le compost. Veuillez svp noter que nous ne récupérons pas les emballages provenant d'autres commerces.
- Quand vous allez récupérer votre panier, n'oubliez pas de signer la feuille de livraison qui se trouve sur place.
- Votre contrat vous engage à participer pendant 1 demi-journée par année civile (1 à 2 demi-journées dès 2021) au travail de production de la coopérative (voir [nos conditions](#)). **Les membres n'ayant pas effectué de demi-journée dans les délais prévus doivent s'acquitter d'une contribution de CHF 100.- (CHF 50.- par demi-journée non effectuée dès 2021)**. Pour vous inscrire à une activité de travail, il faut se rendre sur notre intranet ([lien](#)), en utilisant les codes d'accès que vous avez reçus lors de votre inscription. Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez en demander un nouveau en utilisant ce [lien](#). Si vous avez oublié aussi votre identifiant, contactez-nous par mail à l'adresse [coordination@p2r.ch](mailto:coordination@p2r.ch).
- Si vous désirez agrémenter votre panier d'autres produits alimentaires de garde, faites un tour sur notre [épicerie en ligne](#). La liste des produits disponibles est mise à jour régulièrement. Les produits commandés seront livrés directement dans votre panier ou à côté de celui-ci, à la date de livraison de votre choix. Ce panier sera identifiable grâce à la facture nominative qui sera agrafée autour d'une des anses.
- Si vous prévoyez de ne pas pouvoir récupérer votre panier ainsi que les autres éventuels produits complémentaires qui vous sont destinés, pensez à vous organiser avec votre entourage pour les récupérer à votre place ; si vous ne savez pas à qui les proposer, n'oubliez pas d'annoncer votre absence via le formulaire [paniers vacances](#) ou, alternativement, faites appel au service de copaniérage entre membres ([plus d'infos](#)).
- Les responsables de nos points de livraison (magasins, particuliers) nous accueillent gratuitement et n'ont aucune responsabilité dans la gestion de nos livraisons à part celle d'assurer une accessibilité à leurs locaux aux horaires prévus. Essayez donc de réduire au minimum les éventuelles nuisances causées par nos activités ; en achetant de temps en temps des produits ou services dans les points situés dans des magasins, vous avez la possibilité de faire un geste pour les remercier.
- Veuillez svp utiliser le [formulaire de contact](#) pour nous envoyer vos remarques concernant les produits livrés.
- Il vous est possible de résilier vos contrats à 3 dates de chaque année (30.04, 31.08 et 31.12), moyennant un préavis de 3 mois, ou en cours de chaque période d'abonnement, à condition de présenter un remplaçant.
- Dans [la FAQ du P2R](#) vous trouverez plus d'informations au sujet de notre fonctionnement.